



## Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière

### La visite de fin de carrière, pour quoi faire ?

#### Assurer

**une transition du suivi individuel** de l'état de santé du travailleur entre sa période d'activité et sa retraite.

#### Établir

**une traçabilité et un état des lieux**, à date, de certaines expositions aux facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le travailleur.

#### Mettre en place

**au moment de la retraite une surveillance médicale** en lien avec le médecin traitant et le médecin conseil de la CPAM si les expositions rencontrées au cours de la carrière le requièrent.

#### Informier

**des démarches à effectuer** pour bénéficier d'une surveillance post-professionnelle.

### Qui est concerné par la visite de fin de carrière ?

Organisée **au moment du départ en retraite, la visite de fin de carrière est destinée aux travailleurs ayant été exposés** à un ou plusieurs risques professionnels pour leur santé ou leur sécurité. Plus précisément, il s'agit :

- des travailleurs bénéficiant ou ayant bénéficié d'un Suivi Individuel Renforcé, notamment au titre de l'exposition aux risques suivants : amiante, plomb, agents cancérogènes,

mutagènes ou toxiques pour la reproduction, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages ;

- des travailleurs ayant été exposé à un ou plusieurs de ces risques professionnels, avant la mise en œuvre du Suivi Individuel Renforcé selon les textes (2017).





## Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière

### La visite de fin de carrière, comment ça se passe ?

#### Qui sollicite la visite de fin de carrière ?

C'est **l'employeur** qui doit informer son Service de Prévention et de Santé au Travail, dès qu'il en a connaissance, du départ à la retraite du travailleur concerné. L'employeur en avertit le travailleur.

S'il estime remplir les conditions requises et s'il n'a pas été informé de la transmission de cette information par l'employeur, le **travailleur** a également la possibilité de demander à bénéficier de cette visite avant son départ à la retraite. Dans ce cas, il doit informer son employeur de sa démarche.

Le Service de Santé au Travail détermine si le salarié est éligible à la visite, et le cas échéant organise la visite auprès du **médecin du travail**.

#### Un état des lieux des expositions aux risques professionnels

La visite de fin de carrière est réalisée par le **médecin du travail**. A partir d'éléments éventuellement recueillis par d'autres professionnels de santé au travail, il établit une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions aux facteurs de risques professionnels prévus par le Code du travail, à savoir :

- les facteurs de risques liés à des **contraintes physiques marquées** : manutentions manuelles de charges, postures pénibles définies comme positions forcées des articulations, vibrations mécaniques ;
- les facteurs de risques liés à un **environnement physique agressif** : agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées, activités exercées en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit ;
- les facteurs de risques liés à certains **rythmes de travail** : travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif ;
- ainsi que d'éventuels autres risques professionnels dont les effets peuvent se manifester bien plus tard.

#### Suites de la visite de fin de carrière

A l'issue de la visite, le médecin du travail remet au travailleur un « document dressant état des lieux » et le verse au Dossier Médical Santé Travail.

Enfin, le médecin du travail met en place, si cela lui paraît nécessaire, **une surveillance post-professionnelle**, en lien avec le médecin traitant et le médecin conseil des organismes de sécurité sociale.

**NB : une visite post-exposition est par ailleurs prévue pour les travailleurs en cours de carrière dont l'exposition à des risques particuliers cesse. Elle est organisée par le médecin du travail qui met en place une surveillance dans des conditions similaires.**





## Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière

# Nos centres médicaux

Votre service de santé au travail, des équipes et des moyens  
près de chez vous...



### AMIENS - Siège social

77 rue Debaussaux / Quai Charles Tellier  
CS 60132 - 80001 AMIENS CEDEX 1  
Tél. : 03 22 54 58 00  
Fax : 03 22 54 58 01

#### Somme Ouest

**Abbeville**  
Rue Ventôse  
ZAC des Deux Vallées  
80100 ABBEVILLE  
Tél. : 03 22 24 04 45  
Fax : 03 22 20 40 39

#### Rue

29 avenue des Frères Caudron  
80120 RUE  
Tél. : 03 22 24 20 49  
Fax : 03 22 24 21 79

#### Beaucamps-le-vieux

Centre social  
Secrétariat assuré par le centre  
de Dury  
10 rue Pierre Gaudefroy  
80430 BEAUCAMPS-LE-VIEUX  
Tél. : 03 22 47 84 70  
Fax : 03 22 46 42 32

#### Somme Nord

**Doullens**  
13 bd Ernest Dehée  
80600 DOULLENS  
Tél. : 03 22 77 29 68  
Fax : 03 22 32 07 23

#### Flixecourt

Centre médical  
Secrétariat assuré par le  
siège social  
Rue de la Catiche  
80420 FLIXECOURT  
Tél. : 03 22 54 58 00

#### Somme Nord-Est

**Péronne**  
19 rue St-Jean · BP 10202  
80205 PERONNE CEDEX  
Tél. : 03 22 84 19 40  
Fax : 03 22 84 69 81

#### Albert

2 rue d'Aveluy · BP 80049  
80302 ALBERT CEDEX  
Tél. : 03 22 75 21 55  
Fax : 03 22 75 63 50

#### Chaulnes

46 rue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
Tél. : 03 22 83 97 58  
Fax : 03 22 83 18 30

#### Corbie

Centre Hospitalier  
Rue Gambetta  
80800 CORBIE  
Tél. : 03 22 96 87 97  
Fax : 03 22 40 18 03

#### Amiens Métropole

**Amiens Charles Dubois**  
4 rue Charles Dubois  
80000 AMIENS  
Tél. : 03 22 95 12 87  
Fax : 03 22 89 71 11

#### Espace Industriel Nord

68 rue de Poulainville  
80080 AMIENS  
Tél. : 03 22 44 11 94  
Fax : 03 22 54 99 67

#### Boves

Cité des Métiers · RD 935  
Boulevard Michel Strogoff  
80440 BOVES  
Tél. : 03 22 47 01 40  
Fax : 03 22 46 07 08

#### Dury

Chemin rural de la Croix  
Blanche  
Centre Oasis · Bât. Les Tulipiers  
80480 DURY  
Tél. : 03 22 47 84 70  
Fax : 03 22 46 42 32

#### Somme Sud-Est

**Roye**  
3 rue de Montdidier · BP 30024  
80700 ROYE  
Tél. : 03 22 87 07 86  
Fax : 03 22 87 85 65

#### Ham

11 rue du Grenier à Sel  
80400 HAM  
Tél. : 03 23 81 11 81  
Fax : 03 23 81 33 72

#### Moreuil

37 rue du 8 Août 1918  
80110 MOREUIL  
Tél. : 03 22 54 08 31  
Fax : 03 22 54 08 30

#### Montdidier

25 rue Amand de Vienne  
(en face de l'hôpital)  
BP 10105  
80500 MONTDIDIER  
Tél. : 03 22 78 29 97  
Fax : 03 22 37 10 69

#### Nesle

28 rue de la Vierge  
80190 NESLE  
Tél. : 03 22 88 37 40  
Fax : 03 22 37 45 08